

INTÉRESSEMENT RÉSEAU 2025

650 €

EXPLICATIONS

Depuis 2015, la CFDT est engagée dans la négociation et la mise en œuvre des accords d'intéressement au sein du Groupe SNCF. Actuellement et conformément à la loi il existe un accord par périmètre d'entreprise.

Le travail des cheminotes et cheminots aura permis de générer une progression de 4,8 % du chiffre d'affaires du groupe SNCF par rapport à 2023.

Si l'intéressement demeure décrié par certains, en mai 2025 et grâce à la signature de la CFDT, chaque salarié(e) de la SA Réseau, quel que soit son métier ou son grade, percevra donc 650 euros bruts au titre des résultats de l'année 2024.



HISTORIQUE DES VERSEMENTS INTÉRESSEMENT BRUT «SA RÉSEAU»

2020	267 €
2021	341 €
2022	543 €
2023	650 €
2024	536 €

(GRÂCE AU DOUBLEMENT OBTENU PAR LA CFDT)

2025 650 €

1

CHOIX DE
MODALITÉS DE
VERSEMENT

Versement direct
sur le salaire
(fiscalisé)

3 avril 2025

ÉTAPES DU
PROCESSUS DE
VERSEMENT

Ouverture
du service en ligne
pour les intentions
de versement

2

Versement sur le
PEG (abondé et
défiscalisé)

24 avril 2025

Date limite
de réponse des
agents pour les
modalités de
versement

3

Combinaison des
deux options
(versement salaire
et PEG)

Mai 2025

Versement
de l'intéressement
sur la paie de mai
2025 ou sur le PEG

FAIRE RECONNAÎTRE L'IMPLICATION ET L'ENGAGEMENT DES CHEMINOTS EST L'UNE DES PRIORITÉS DE LA CFDT. NOUS CONTINUONS DONC DE REVENDIQUER :

- LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD GROUPE SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR
- LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD INTÉRESSEMENT GROUPE SNCF QUI VIENDRAIT COMPLÉTER L'INTÉRESSEMENT ET RÉÉQUILIBRER LES ÉCARTS ENTRE LES DIFFÉRENTES SA
- LE DÉCLENCHEMENT DE LA CLAUSE DE REVOCURE SALARIALE PRÉVUE À L'ACCORD SIGNÉ FIN 2024

